

ÉVACUATION DU TERRAIN « MONDOR » DES FAMILLES ROMS DE CRETEIL

Comme déclaré par JM Ayrault aux associations « le respect des décisions de justice ne saurait être mis en question et il revient au préfet d'exécuter celles-ci »,

L'expulsion des familles Roms du terrain Mondor a eu lieu ce jeudi 30 août à 8 heures.

Nous ne pouvons qu'être positifs sur les conditions mises en œuvre en conformité avec la CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE NOR INTK1233053C *relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites du 26/08/2012 qui précise le cadre de l'action de l'Etat dans le cas d'évacuations de campements illicites, ainsi que le dispositif de coordination des acteurs locaux à mettre en œuvre autour du Préfet.*

Pour la mise en œuvre de l'expulsion, étaient présents, sous l'autorité de M. Dallennes, directeur de cabinet du Préfet : M. Migeon chef de cabinet, une stagiaire de l'ENA, le commissaire de Créteil avec une trentaine de CRS, une policière roumaine servant d'interprète si nécessaire, les huissiers représentant les deux propriétaires du terrain : ERDF et la SEMIC.

« ... Les différents services placés sous votre autorité doivent pour cela anticiper les éventuelles évacuations et mobiliser l'ensemble de leurs partenaires, collectivités territoriales et associations..., selon les modalités explicitées dans le présent texte et dans le respect du droit commun... »

- En amont, les services de l'État ont proposé 3 réunions de travail au Comité de soutien aux familles Roms de Créteil.
- Nous avons accepté le dialogue proposé tout en rappelant que nous étions pour un moratoire des expulsions et des mesures transitoires, et que la sortie des terrains était une épreuve humaine : éclatement du groupe, changement des repères, pas de cuisine ou de lieu de vie commune.
- Nous avons demandé que des solutions d'accompagnement soient proposées à chaque famille avec son accord
- Nous avons insisté sur la prise en compte pour les enfants scolarisés de la proximité des lieux d'hébergement
- Comment avancer sur les projets d'insertion professionnel de 6 ou 7 familles qui ont des profils « avancés » ?

« ...Il appartient à l'ensemble des pouvoirs publics, et en particulier à l'Etat, de se mobiliser de manière ciblée et efficace pour que la réponse la plus adaptée soit apportée aux situations humaines souvent très difficiles qui se retrouvent dans ces campements... »

Les propositions du cabinet ont été tenues :

- Toutes les personnes présentes sur le terrain ont accepté le relogement dans des hôtels en proximité de Créteil.
- Une attention particulière a été accordée aux familles d'enfants scolarisés permettant qu'il n'y ait aucune rupture de la scolarité en cette veille de rentrée scolaire.
- Un diagnostic social sera établi par la Croix-Rouge, opérateur choisi par l'État.
- La durée de l'hébergement est de 12 jours renouvelables directement par la Croix-Rouge en lien avec son diagnostic; les familles ne devraient pas avoir à appeler le 115.
- Les dossiers de demande de titre de séjour avec autorisation de travailler seront regardés avec attention.

Le directeur de cabinet du Préfet nous a également informé de la confirmation par la Ville de Créteil des propositions faites au Comité de soutien en juillet 2011 : un emploi de jardinier et l'accueil de 3 ou 4 familles dans du logement pérenne.

Et maintenant ?

Une réunion aura lieu avec les services de l'État et son opérateur la Croix-Rouge à l'issue de son diagnostic pour faire un suivi des mesures proposées.

Une demande de rendez-vous auprès du maire de Créteil est lancée.

Pour faire un point et rester en contact, une réunion du Comité de soutien se tiendra **le mardi 4 septembre avec les familles à 20h30 à la Maison des associations.**